

222C1188
FR0013447729-FS0349

19 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VERALLIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mai 2022, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA¹ et des sociétés CDC Croissance², CNP Assurances² et LBP Prévoyance² qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société VERALLIA et détenir, indirectement, 12 094 450 actions VERALLIA représentant 20 955 989 droits de vote, soit 9,89% du capital et 15,28% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA ¹	9 189 887	7,51	18 051 426	13,16
CDC Croissance ²	1 877 315	1,54	1 877 315	1,37
CNP Assurances ²	1 002 798	0,82	1 002 798	0,73
LBP Prévoyance ²	24 450	0,02	24 450	0,02
Total CDC	12 094 450	9,89	20 955 989	15,28

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VERALLIA détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 137 188 910 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.